



## Baisse conséquente de prix de vente d'un bailleur social

Par **rico77**, le **07/09/2012** à **17:11**

Bonjour,

J'ai acheté en Aout 2011 un appartement a un bailleur social et je viens de m'apercevoir que un an plus tard ce bailleur casse les prix des appartements dans le même immeuble!!!

Mon T3 :68 m², classe D, 104 000 euros en aout 2011 et la le même en septembre 2012, 54 000 euros(même s'il peut y avoir des travaux je trouve la difference enorme...)  
Il y a meme un T5 en vente moins cher que mon T3...

Donc je me pose la question s'ils ont bien le droit de faire ca?

Merci d'avance pour vos reponses

Cordialement.